



CLASSE PREPARATOIRE
A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(demande d'agrément en cours)

THEATRE

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) est une formation préprofessionnelle proposée aux élèves inscrits en cycle spécialisé ou ayant validé le Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET).

L'OBJECTIF

Préparer l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur : Conservatoire Supérieur et Ecole Nationale d'Art Dramatique (en France ou à l'étranger).

LE CONCOURS D'ENTREE

Accès à la CPES par concours d'entrée pour les élèves inscrits en cycle spécialisé, ayant validé le DET ou justifiant d'un niveau de pratique équivalent.

Modalité du concours :

- Une scène dialoguée
- Un parcours libre
- Un travail collectif dirigé
- Un entretien individuel

LA DUREE

La CPES est un parcours de 2 ans (3^e année sur avis du conseil pédagogique)

L'étudiant s'engage à présenter un concours d'entrée dans un établissement supérieur durant le cycle.

INSCRIPTION rentrée 2020

Inscription auprès du service scolarité en juillet 2020.

Dates de concours à déterminer en fonction de la période de déménagement du CRR (Nouveau bâtiment à la rentrée 2020)

L'ORGANISATION

Les études sont organisées en 4 semestres. Le parcours comprend un minimum de 1000 heures d'enseignement (32h/hebd.) réparti comme suit :

Modules d'enseignement	Cours	Durée/Hebd
Module 1 Principal	Pratique théâtrale	11h
	Culture théâtrale	2h
	Master Class /stages	10 journées réparties sur les 2 ans
Module 2 Complémentaire de pratique	Chant et pratique vocale collective	4h30
	Danse et Pratique corporelle	2h
	Mime et mouvement	2h
Module 3 Didactique/Métier	Ouverture à l'international (Voyage)	3 journées de 6h
	Projet transdisciplinaires	4 journées de 6h
	Immersion vie professionnelle	4 journées de 6h
Module 4 Préparation aux concours	Projet personnel	1 représentation
	Epreuves « blanches »	2 journées de 6h
	Préparation à l'entretien	Session en janvier et en avril

SUIVI & EVALUATION

- Un suivi personnalisé et des points d'étape

Dès l'intégration en CPES, une rencontre entre l'étudiant, le professeur référent et le directeur des études permet d'élaborer le parcours et d'adapter le calendrier en fonction des concours en préparation.

- Le rôle du professeur référent

Le professeur référent est le professeur de pratique théâtrale, responsable pédagogique du cursus. Il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant. Il l'accompagne tout au long de son parcours, participe au point d'étape et l'accompagne dans la structuration de son projet.

- Les validations d'acquis antérieurs

Les acquis antérieurs (hors CRR) font l'objet d'une étude par le conseil pédagogique qui statue sur la validation dans le cadre du parcours CPES.

- Le livret de l'étudiant

Véritable « carnet de bord » de l'étudiant, ce livret notifie en détail les activités de l'étudiant durant son parcours en CPES. Ce livret est un outil de suivi, remis lors du premier point d'étape, complété par l'étudiant tout au long de son parcours et mis à la disposition des établissements supérieurs qui en font la demande.

Pour tout complément d'information, contacter le directeur des études du CRR
m.lepadan@montpellier3m.fr